

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2019

L'an Deux Mille Dix Neuf le 9 Novembre à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 04/12/2019

Étaient présents : Marie – Christine CHAPEL, Roger DUVIQUET, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Jacqueline RODEANO, Isabelle MEUNIER, Laurent MONNET, Christiane BELY, Christophe GRISARD, Jacques CAGNAC  
Secrétaire de séance : Michel BELLANGEON.

Mme le Maire ouvre la séance à 19 H 00

Le Conseil Municipal

1/ Entend lecture et approuve le procès-verbal de la séance précédente

2/ STEP Boyeux

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de Station d'épuration sur Boyeux et la décision de lancer l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre, dit que la commission d'appel d'offres vient de se réunir ce jour pour choisir le maître d'œuvre suite à la réception de deux offres lors de cet appel à candidatures et rend compte de son avis décidé à l'unanimité pour la société AINTEGRA qui arrive en tête dans le rapport d'analyses devant la société EAU+01 avec un montant HT de 40 300 € soit un taux de rémunération de 6.85% contre 7.50% soit 44 126.25 €.

Le conseil à l'unanimité valide la décision de la commission d'appel d'offres et choisit la société AINTEGRA de Montagnat (Ain) comme maître d'œuvre et autorise Mme le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

3/ Déneigement de la commune

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il serait opportun de passer une convention avec un agriculteur comme l'an passé, pour les travaux de déneigement de la commune en prévision d'une absence éventuelle de l'employé communal pour congés, maladie et surcroît de travail afin d'assurer le service à la population. Propose, suite à son accord, de passer convention avec M. Christophe Grisard pour la période hivernale 2019/2020. Le conseil par 9 voix pour et 1 abstention, (M. Grisard) décide de passer une convention de déneigement avec l'intéressé pour la période hivernale 2019/2020 et autorise Mme le Maire à la signer.

4/ Dématérialisation des actes avec la Préfecture

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de passer une nouvelle convention avec la Préfecture de l'Ain pour la dématérialisation totale des actes, délibérations et arrêtés. A l'unanimité décide de passer cette convention et autorise Mme le Maire à la signer.

5/ Station de pompage

Madame le Maire rappelle les problèmes engendrés lors des pluies importantes impactant par une grosse turbidité de l'eau à distribuer et présente sur les conseils de l'ARS et suite à son avis favorable, un projet temporaire pour l'amélioration de la distribution de l'eau par la société 01 Pompage relatif à l'installation d'un traitement particulier du by-pass de l'UF, matériel d'un montant de 14 960 € HT. Matériel installé provisoirement à une solution pérenne à venir et qui sera repris.

Le conseil, suite à l'avis favorable de l'ARS, valide cette proposition et autorise Mme le Maire à signer tout document y afférent et dit que les crédits sont inscrits au budget Eau / Assainissement.

#### 6/ Groupe Electrogène station de pompage

Mme le Maire fait part, qu'en raison d'éventuelles grosses coupures d'électricité, il convient de s'assurer que le groupe électrogène de secours puisse entrer en action immédiatement et pour ce faire propose de souscrire un contrat d'entretien 7/7 jours 24/24 heures auprès de la société KOHLER BES pour un montant de 600 € HT par an. Accord à l'unanimité.

#### 7/ Tarifs Eau, Assainissement, Compteur

Madame le Maire rappelle les différents tarifs en vigueur et considérant les contraintes d'entretien des réseaux et notamment ceux de l'eau, demande à l'assemblée de se prononcer sur l'évolution de ces tarifs.

A l'unanimité, compte tenu des frais d'entretien croissants des réseaux, décide de l'augmentation de 0.05 € du prix du m<sup>3</sup> d'eau qui passerait de 2.50 € à 2.55 € ; les autres tarifs restant inchangés pour la période de facturation du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 Mars 2021.

#### 8/ Assurance Gras Savoye à renouveler

Mme le Maire rappelle que la commune souscrit une assurance collective pour le personnel par le biais du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en charge des carrières des agents et dit que le contrat de celle-ci arrivera à échéance l'an prochain et qu'il convient de le renouveler. Pour ce faire il faut donner mandat au Président du CDG01 dans ce sens. Accord à l'unanimité.

#### 9/ Attribution de Compensation de la communauté de Communes CCRAPC

Mme le Maire fait part de la délibération en date du 17 octobre 2019 de la communauté de communes fixant les compensations que les communs membres toucheront. Pour la commune de Boyeux Saint Jérôme le montant sera de 841 €. Accord à l'unanimité.

#### 10/ Informations

Madame le Maire donne lecture des réponses de Monsieur le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics et du Directeur Départemental de Finances Publiques de l'Ain faisant suite à notre délibération refusant la disparition des Trésoreries de proximités.

Ces courriers accusent réception des inquiétudes de la commune mais nous renvoient à la réorganisation présentée. La Commune a été une des seules de la Communauté de Communes à prendre une telle position

Pour information, la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 18 janvier 2020

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21H 00

Vu pour être affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.

BOYEUX SAINT JEROME, le 10/12/2019  
Le Maire,  
Mme Marie – Christine CHAPEL.

